Rapport 1998 OIDEL

droit à l'éducation et liberté d'enseignement right to education and freedom of education derecho a la educación y libertad de enseñanza

L'année 1998 restera une année historique dans le développement de la notion du droit à l'éducation au niveau des instances internationales. Les principaux organes des droits de l'homme à l'ONU se sont en effet saisis de la question éducative. Cette réalité a fait l'objet de plusieurs informations aux membres de l'OIDEL. Notre organisation s'est efforcée pendant toute l'année de collaborer avec les experts internationaux dans l'analyse du contenu du droit à l'éducation afin qu'ils tiennent compte notamment de l'aspect liberté dans l'analyse du contenu de ce droit. C'est ainsi que les activités de l'OIDEL se sont largement concentrées, durant cette année, autour des travaux de la Commission des droits de l'homme, de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités et du Comité des droits économiques, sociaux et culturels.

Comme par le passé, ce rapport présente l'essentiel des activités de l'OIDEL depuis le mois de juin de l'année précédente jusqu'en mai dernier

1. Collaboration avec les instances internationales dans le domaine du droit à l'éducation

Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités

Le point de départ du regain pour le droit à l'éducation fut la décision de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités de confier au professeur Mustapha Mehedi la rédaction d'un rapport sur le droit à l'éducation. Nous avons collaboré de façon étroite avec M. Mehedi en l'assistant dans la rédaction de son travail. Nous avions souligné, dans notre rapport 1997, quelques axes de cette collaboration.

Au mois d'août 98, l'OIDEL a mis sur pied un colloque centré sur le rapport de M. Mehedi à la Sous-Commission. Les experts suivants ont participé à ce colloque :

M. V. Adamets

Directeur adjoint du Bureau International d'Education (UNESCO)

M. J. Alvarez Vita

Professeur à l'Université de Lima, Ambassadeur et ancien Vice-président du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies. (Pérou)

M. J. M. Barnils

Membre de la Commission Permanente de l'OIDEL.

M. A. Dosil

Professeur de Psychologie à l'Université de St-Jacques de Compostèle (Espagne)

M. F. Ferrer

Directeur du Département de Pédagogie Systématique et Sociale à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Autonome de Barcelone (Espagne)

M. A. Fernandez

Directeur général de l'OIDEL

M. E. Gil

Membre de la Commission Permanente de l'OIDEL

M. Ch.-L. Glenn

Professeur à la Faculté d'Education, Boston University (Etats-Unis)

M. V. Guillén-Preckler

Membre du Conseil d'administration et ancien Vice-Président de *l'Association européenne des parents d'élèves* (Union Européenne)

M. J. de Groof

Professeur, Président de la European Association for Education Law and Policy (Belgique)

M. S. Jenkner

Professeur honoraire à la Faculté d'Education, Université de Hanovre (Allemagne)

M. J. L. Martínez-López Muñiz

Professeur à la Faculté de Droit, Université de Valladolid. Membre du Conseil des Universités (Espagne)

M. M. Mehedi

Titulaire de la Chaire UNESCO des droits de l'homme de l'Université d'Oran (Algérie), membre de la Sous-Commission contre les mesures discriminatoires et de la protection de minorités des Nations Unies.

M. P. Meyer-Bish

Coordonnateur de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de l'Université de Fribourg (Suisse)

Mme R. Noonan

Coordonnateur Syndicats et droits de l'homme Internationale de l'Education

M. J.-D. Nordmann

Conseiller Principal à l'OIDEL.

M. J. Thorens

Professeur honoraire de l'Université de Genève et ancien Recteur, Président honoraire de l'Association internationale des universités. Président de la Task-force de l'AIU pour la liberté académique et l'autonomie universitaire. (Suisse)

Mme W.Wagenaar

Bureau International de l'Entraide Universitaire Mondiale

M. Z. Zachariev

Ancien Directeur à l'UNESCO. Rédacteur en chef de la Revue *Strategies for Policy in Science and Education* (Ministère de la Science et de l'Education de Bulgarie)

Le colloque a étudié en particulier les guestions suivantes :

- Les deux dimensions du droit à l'éducation et transversalité
- Le rôle de l'Etat dans l'éducation
- Surveillance du droit à l'éducation : les indicateurs
- L'avenir du droit à l'éducation : plan de travail

Un plan de travail a été élaboré pour la recherche future dans ces domaines : un accent particulier devra être mis sur la définition du contenu du droit ainsi que sur la définition d'une véritable éducation aux droits de l'homme.

L'OIDEL a ensuite participé aux travaux de la Sous-Commission, intervenant à plusieurs reprises en session plénière, notamment sur la question des droits économiques, sociaux et culturels, et, bien entendu, sur les points en lien direct avec le rapport Mehedi.

- Sur ce dernier point, nous avons insisté sur le fait que ce rapport met en lumière le caractère interdisciplinaire du droit à l'éducation et sur la nécessité d'approfondir le contenu du droit à partir des instruments internationaux, les contours de la doctrine en ce domaine étant encore souvent imprécis. Au cours de nos interventions, nous avons suggéré qu'il faudrait s'inspirer des principes de Limbourg et des principes de Maastricht pour mieux cerner et recentrer le rôle des pouvoirs publics, en évitant les deux écueils extrêmes du monopole étatique et de la privatisation totale de l'enseignement. Nous avons appuyé le rapport de M. Mehedi en montrant qu'il est de nature à ouvrir des pistes nouvelles et un vaste débat sur la question.
- Le point 12, consacré à l'intolérance et à la discrimination pour raison de conviction ou de croyance nous a donné l'occasion d'une autre intervention, au cours de laquelle nous avons abordé la question de la laïcité, en la situant par rapport à la réalité de la société multi-culturelle. Nous en avons appelé à une reformulation de la notion de laïcité par rapport aux définitions qu'en donnait Jules Ferry. Il s'agit désormais de concevoir cette laïcité, notamment dans le domaine scolaire, dans le sens d'une éducation inter- et multi-culturelle. La laïcité scolaire ne saurait rester le « trou noir » qu'elle est actuellement, lorsqu'elle ne signifie rien d'autre que l'incompétence de l'Etat dans le domaine des valeurs et l'écartement de la question du fondement rationnel ou religieux des valeurs morales. Nous avons également souligné, dans le prolongement de cette réflexion, qu'une

société multi-culturelle est très exigeante face aux pouvoirs publics puisque, en plus du simple respect, elle exige d'eux la promotion de l'entente et de l'amitié entre les différentes cultures et les différents groupes religieux.

 Nous avons participé également aux travaux du groupe de travail de la Sous-Commission sur les minorités, groupe de travail dont la mission est d'éclaircir le contenu de la Déclaration des droits de minorités de 1992. Cette déclaration aborde largement les domaines éducatifs et culturels avec de réelles ouvertures sur la liberté d'enseignement, ce qui contraste avec la Déclaration sur les droits de minorités du Conseil de l'Europe, nettement plus restrictive sur le sujet.

Dans le domaine spécifique du rapport Mehedi, nous avons eu la satisfaction de voir reconduit le mandat de M. Mehedi à la Sous-Commission. De fait, M. Mehedi a été prié de fournir, en été 1999, un deuxième rapport plus détaillé.

Commission des droits de l'homme

La Commission des droits de l'homme a décidé de nommer également un Rapporteur spécial sur la question du droit à l'éducation en la personne de Katarina Tomasevski. Nous allons collaborer avec elle notamment dans l'établissement d'une base de données sur le droit à l'éducation et la liberté d'enseignement.

Par ailleurs, l'OIDEL est intervenue à plusieurs reprises lors des travaux de la Commission, notamment sur les thèmes suivants :

- Education: Nous avons rappelé, à l'occasion de la présentation du rapport de Mme Tomasewski, l'importance du droit à l'éducation comme instrument des droits de l'homme. Nous avons évoqué également la question des finalités de l'éducation, centrées sur la personne humaine. Rappelant que l'UNESCO considère que « l'éducation doit réagir à l'élève, non au programme », nous avons réaffirmé qu'une éducation ne peut pas réellement servir la personne humaine lorsqu'elle reste soumise à une scolarité rigide et uniforme. Nous avons attiré l'attention sur le fait que les modèles éducatifs occidentaux sont souvent exportés vers les pays en développement, avec le risque de reproduire dans ces derniers les erreurs commises chez nous.
- Lutte contre le racisme : Cette intervention a été faite au nom de l'un de nos membres, Cooperación Internacional, une association espagnole qui a formé plus de douze mille jeunes à la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.
- Education et problème des minorités: nous avons réaffirmé l'importance pour les minorités d'une éducation spécifique garantie par les pouvoirs publics. Nous avons rappelé la définition de Charles Taylor, pour qui l'identité d'une personne dépend de sa reconnaissance par autrui, en soulignant l'inefficacité des instruments internationaux qui n'obligent pas les Etats à une protection efficace des droits des minorités. A cette occasion, nous avons approuvé les conclusions de M. Eide qui soulignait, dans un commentaire à l'article 4 de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à une minorité ethnique, religieuse et linguistique, que l'on a besoin de « plus que la simple tolérance vis-à-vis de la manifestation de différentes cultures ». Nous avons aussi mis en relief le fait qu'un Etat ne peut se contenter d'octroyer une liberté ou un droit à un groupe social sans lui donner des moyens concrets de mettre en œuvre cette liberté et d'assurer ainsi une égalité de traitement avec les groupements majoritaires. Nous avons souligné cependant qu'il ne s'agissait pas d'encourager les minorités à développer une vision du monde centrée sur elles-mêmes.

• La question des peuples autochtones : notre intervention faisait suite aux conclusions tirées de notre participation à un groupe de travail sur la question des peuples autochtones.

Collaboration avec le Comité des droits économiques, sociaux et culturels.

Un collaboration toujours plus étroite se développe entre ce Comité et notre organisation. Nous avons élaboré un document de travail à l'intention du Comité, document intitulé : « Droit à l'éducation : état des lieux et perspectives ». Ce document, publié par l'ONU et traduit en six langues, a été reproduit dans notre Working Paper No 3. Il a été distribué à la réunion de débat général du Comité, le 30 novembre 1998, réunion à laquelle participaient aussi Mme Tomasewski et M. Mehedi.

Enfin, notre organisation a participé à la journée de débat général du 10 mai 1999 dont l'objet était l'élaboration d'une observation générale à l'article 14 du *Pacte international relatif aux droits* économiques, sociaux et culturels.

2. Collaboration avec des ONG ou d'autres organisations

Woman's Board (Nigeria)

L'OIDEL a conseillé l'ONG Womans Board, organisation de femmes africaines, dans la présentation des documents et projets auprès de plusieurs instances internationales, en particulier devant l'ECOSOC pour l'obtention du statut consultatif auprès de l'ONU

Cooperación Internacional

Nous avons collaboré avec cette organisation (cf supra) dans de nombreux domaines. Dans le cadre du projet « Serade » de lutte contre le racisme et pour la promotion des droits de l'homme, nous avons établi un stage pour la directrice du programme, qui a eu l'occasion de participer pendant deux jours à la Commission des droits de l'homme. Nous lui avons en outre dispensé un cours d'une journée. Des liens de coopération plus étroits seront établis entre nos deux organisations, notamment à l'occasion de la Conférence mondiale contre le racisme, qui devrait se tenir en 2001 et dont l'objectif est de s'attaquer aux nouvelles formes de racisme et de xénophobie qui se font jour en Europe. Ce sujet a des liens étroits avec l'éducation, les systèmes éducatifs étant actuellement incapables de s'opposer à ces courants.

Bureau du Procureur des droits de l'homme de la République de El Salvador

La fonction de Procureur des droits de l'homme est une structure juridique récente. La création d'un Bureau de procureur des droits de l'homme est un des principaux acquis des accords de paix signés au Salvador après un longue guerre civile. Le procureur est élu par le Parlement (majorité requise des 2/3). Sa fonction est de veiller au respect des droits de l'homme dans le pays. Fortement impliqué dans les questions éducatives, le nouveau procureur a inscrit son bureau comme membre collectif de l'OIDEL. Le procureur et deux de ses adjoints se sont rendus à Genève pour une session de formation organisée à leur intention pendant les travaux de la Commission de droits de l'homme. Ce fut également

l'occasion de préciser les termes de notre future collaboration, au terme de laquelle l'Université d'été assurera la formation des membres du bureau en matière des droits de l'homme.

Plateforme d'ONG en faveur de la liberté d'enseignement

A l'occasion de la Commission des droits de l'homme, des contacts ont été noués avec trois ONGs avec statut consultatif auprès de : New Humanity, Associazione per il Volontariato Internazionale (AVSI) et InteRed. Ces trois ONGs, actives dans le domaine de l'éducation et du développement ont créé avec l'OIDEL une plate-forme d'action pour la coopération au niveau des interventions auprès de l'ONU, du lobbying et de l'organisation de colloques et séminaires sur les questions en rapport avec le droit à l'éducation et la liberté d'enseignement .

FUNDEL

L'OIDEL a signée un accord la Fondation internationale Fundel portant sur la rédaction d'une étude sur la liberté d'enseignement en Europe et les nouvelles méthodes de financement de l'éducation.

3. Université d'été des droits de l'homme et du droit à l'éducation

Destinée à des universitaires et à des candidats ayant une certaine expérience de terrain -militants d'ONG, syndicalistes et autres -, mais aussi à des fonctionnaires et à des diplomates, l'Université d'été a accueilli cette année 54 personnes, originaires de 32 pays, rigoureusement sélectionnées parmi près de 150 candidats. Les participants provenaient des pays suivants: Afrique du sud, Allemagne, Argentine, Autriche, Bolivie, Chili, Chypre, Colombie, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis, Ethiopie, France, Géorgie, Guatemala, Guinée, Inde, Italie, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Ouganda, Panama, Paraguay, Pérou, Principauté d'Andorre, République démocratique du Congo, Royaume Uni, Suisse, Togo, Turquie. Compte tenu de la qualité des candidatures, le Comité de sélection a d'ores et déjà retenu une quinzaine de candidats pour la session de 1999. Pour des raisons évidentes, il a choisi de privilégier les candidatures des ressortissants de pays où les violations des droits de l'homme sont flagrantes ainsi que celles provenant des zones dites à risques tout en tenant compte des équilibres entre régions, langues et genres.

Continuant le mouvement amorcé en 1997, l'Université d'été a délégué une partie de la sélection des candidats à des organisations et universités avec lesquelles elle souhaite collaborer sur une base régulière. On retiendra en particulier la participation de la Coordination des peuples autochtones d'Amérique centrale et du sud (PICSA) qui collabore activement avec l'Université d'été depuis 1997. Cette année encore, avant même le démarrage de la quatrième session, une vingtaine de participants au Groupe de Travail sur les Peuples Autochtones des Nations Unies ont profité de leur séjour à Genève pour suivre une formation qui leur était spécialement destinée. Cette formation courte à vocation essentiellement pratique entend donner aux leaders indigènes une meilleure connaissance des mécanismes internationaux et les outils conceptuels qui leur manquent pour mener à bien les négociations dans lesquels ils sont déjà engagés. A l'issue de la formation, cinq d'entre eux ont bénéficié de bourses qui leur ont permis de suivre le cursus complet de l'Université d'été et financées pour partie par le Fond Mondial pour la Nature (WWF), pour partie par le Gouvernement de Galice.

A l'instar des années précédentes, la Faculté de droit de l'Université Valladolid (Espagne) a présélectionnés deux candidats. C'est également le cas de l'Association des Moyens de Communication Locale - AMCL - de Barcelone (1 candidat), de l'Institut péruvien des droits de l'homme (2 candidats), du Conseil éthiopien des droits de l'homme (1 candidat), de l'Association bolivienne pour la promotion des droits de l'homme et de la paix (2 candidats), de l'Association africaine des promoteurs

de la santé et des droits de l'homme (2 candidats), de l'ASADHO (2 candidats), de l'Université de Guayaquil, Equateur (1 candidat), de l'Université centrale de l'Equateur (2 candidats), du Sénat de Colombie (1 candidat). Outre le fait que ce mode de sélection s'inscrit dans la durée et qu'il donne des garanties sur la qualité des candidats, il permet la prise en charge de certains frais (inscriptions, voyage, séjour) par les organismes concernés. C'est pourquoi l'Université d'été souhaite voir se développer ce type de collaboration entre institutions. Une dizaine d'accords de ce type ont été conclus, ce qui porte à 15 le nombre des candidats présélectionnés cette année.

En raison du budget limité dont disposait l'Université, les 16 candidats boursiers n'ont bénéficié d'une bourse que pour leur frais de séjour, le voyage demeurant entièrement à leur charge. Seuls le candidat éthiopien et le candidat de l'Association bolivienne pour la protection des droits de l'homme et de la paix ont bénéficié d'une prise en charge de leur frais de voyage en raison de la situation particulièrement difficile dans laquelle se trouvaient leurs organisations d'origine.

Soucieuse de répondre aux besoins de la communauté internationale, l'Université d'été s'est efforcée de rassembler le plus grand nombre possible d'institutions autour de son projet pédagogique. Cette année 28 institutions, organisations, instances gouvernementales et non gouvernementales, parmi lesquelles on compte sept universités - dont l'Université de Genève -, ont collaboré a la réalisation de la session.

Hormis une formation interdisciplinaire de haut niveau, assurée en français, anglais et espagnol par des universitaires de réputation internationale, des fonctionnaires internationaux et des représentants d'ONG (57 intervenants au total, toutes spécialités confondues) les participants ont pu, grâce au concours renouvelé du Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme, assister à la réunion annuelle de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. L'objectif de cette participation est de placer les étudiants en situation de délégués afin qu'ils apprennent à connaître les rouages du système de négociation tout en bénéficiant de l'encadrement offert par les enseignants et les assistants académiques de l'Université. Cette démarche originale permet aux participants non seulement de se familiariser avec la pratique des négociations internationales, mais aussi de prendre la pleine mesure du système de protection et de prévention des Nations Unies.

Exception faite de la première journée de cours qui s'est déroulée à l'Université de Genève, la quasi totalité de la formation s'est déroulée au Palais des Nations, ce qui représentait un réel avantage par rapport aux années précédentes. Les étudiants ont bénéficié d'une grande liberté de mouvement dans l'enceinte des Nations Unies: accès à la bibliothèque et aux centres de documentation, entretiens avec les experts, les membres de délégations et les représentants d'ONG, notamment à l'occasion de briefings quotidiens et de séances d'information organisés spécialement à cet effet. Cette facilité d'accès à l'information, la possibilité d'assister à l'actualité des débats et de participer aux échanges informels qui se déroulent en coulisses des négociations officielles concourent à conférer à l'enseignement un caractère concret et immédiatement pratique. Les étudiants ne se sont d'ailleurs pas limités à une observation passive, les participants autochtones ayant saisi l'occasion pour s'exprimer devant la Sous-Commission lorsque les questions les concernant ont été à l'ordre du jour.

A l'instar des années précédentes, le programme comprenait également un volet sur le droit international humanitaire. Assuré par l'unité formation du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) et par un représentant du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ce cours d'introduction comportait entre autres une étude comparative des champs respectifs du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Des séminaires spécifiques et des ateliers ont été

organisés avec le concours d'experts du Bureau International du Travail (BIT), de l'Union interparlementaire, de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et de droits de l'homme de l'Université de Fribourg, de la Commission internationale des juristes, du Bureau International d'Education (BIE), de Minority Rights Group (MRG), d'Ecodiagnostic, de Grupo Praxis (informatique et multimedia), de l'Association américaine des juristes, de la Commission africaine des promoteurs de la santé et des droits de l'homme et des Brigades de la paix.

Comme dans les sessions précédentes, le programme prévoyait une spécialisation en droit à l'éducation et en gestion de l'éducation, cet ensemble constituant le quatrième grand volet de la formation¹. Il comportait également un cinquième volet intitulé *Priorités dans le domaine de la protection des droits de l'homme* où étaient traitées les questions relatives aux droits des minorités et aux droits des peuples autochtones. Cette année l'accent a également été porté sur le rôle des médias dans la défense et la promotion des droits de l'homme. Cette sixième unité, qui mettait à contribution des professionnels de la presse, comportait un cours théorique et deux ateliers qui remportèrent un franc succès.

Animés par des experts et par les assistants de l'Université d'été, les ateliers avaient pour objectif la création d'un espace d'apprentissage et d'échanges informels plus souple que les cours. Les ateliers consacrés à l'étude des rapport de l'UNESCO, *Notre diversité créatrice* et *L'Education, un trésor est caché dedans* - rapport réalisé sous la direction de J. Delors - se sont révélés particulièrement enrichissants tant au niveau des échanges entre étudiants d'origines différentes qu'au niveau des conclusions touchant la convergence des cultures autour des valeurs fondamentales de la Déclaration universelle. L'approfondissement de ces questions a permis de poursuivre un dialogue fécond inauguré lors de la deuxième session et d'en confirmer les conclusions, notamment l'idée que l'universalité, thème transversal de cette quatrième session, n'a de sens que si elle est comprise à partir des différences où elle s'enracine et non contre elles. Contre l'uniformisation culturelle engendrée par la mondialisation, il est apparu clairement que les droits culturels sont au fondement des droits de l'homme et que la diversité des cultures constitue non seulement la richesse de l'humanité, mais la source vive du développement.

Les séminaires portant sur démocratie et droits de l'homme et sur le rôle de l'Etat ont permis de mieux définir les rôles et les responsabilités de l'Etat et des différents acteurs de la société civile touchant la mise en œuvre des droits de l'homme en démocratie. Dans sa présentation de la Déclaration Universelle sur la Démocratie adoptée par le Conseil interparlementaire en septembre 1997, le Directeur de l'Union interparlementaire, Monsieur Anders Johnson, a insisté sur la nécessaire solidarité entre culture démocratique et culture des droits de l'homme, les droits de l'homme étant au principe de la démocratie conçue comme idéal et la démocratie étant le seul mode de gouvernement qui puisse mettre en œuvre ces principes en créant les conditions propices à l'exercice effectif des droits participatifs. L'atelier consacré au Rapport de la Banque Mondiale sur le rôle de l'Etat dans un monde en mutation a permis, quant à lui, de s'interroger sur la capacité des institutions à s'adapter aux impératifs de la mondialisation et sur la nécessité de repenser l'Etat dans un contexte où sa capacité d'action est sérieusement remise en cause tant au niveau du développement économique qu'au niveau de la protection sociale.

C'est dans le même esprit que le Maire adjoint de Barcelone s'adressa aux participants et invités lors de la conférence publique qu'il donna à l'Université de Genève à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de l'Université d'été. Présentant les conclusions des séminaires préparatoires de la Conférence européenne: Villes pour les droits de l'homme, Monsieur Agusti Soler rappela que la ville est au cœur de la vie démocratique dans la mesure où elle est le lieu où s'exerce en priorité le droit de participation

politique. Si dans les démocraties européennes les droits civils et politiques sont largement garantis, la prise en charge des droits économiques sociaux et culturels reste largement à faire. Dans ce domaine, c'est à la ville de prendre l'initiative par la mise en place, à l'échelle municipale, de politiques sociales de réinsertion et de nouvelles pédagogies visant à lutter contre la xénophobie et le racisme, mais aussi en œuvrant pour la promotion d'une justice de proximité en créant par exemple des postes de médiateurs sociaux dans les quartiers ou encore en confiant à la police une tâche éducative visant plus à la prévention du délit qu'à sa répression. Initiative commune des villes de Barcelone, Genève, Stockholm et Sarajevo, la Conférence européenne devrait déboucher à terme sur la création d'un réseau des villes européennes et la rédaction d'une Charte des droits de l'homme pour la ville. Pour l'heure, les quatre villes qui sont à l'origine du projet prévoient de signer une déclaration commune. Ce document intitulé *l'Engagement de Barcelone* fera l'objet d'une présentation officielle lors de l'Assemblée extraordinaire des Nations Unies, le 10 décembre 1998, à New York.

Après la session 1998 de l'Université d'été des droits de l'homme et du droit à l'éducation (Université d'été), des contacts réguliers ont été pris avec le Service de la Formation Continue de l'Université de Genève. Il en résulte la conclusion d'un partenariat aux termes duquel la session 1999 serait organisée conjointement par nos deux organisations. Désormais, l'Université d'été se divise en deux sections : une première, sous la responsabilité directe de l'Université de Genève, comporte une partie de formation à distance, d'une durée de quatre semaines, sanctionnée par un examen. Les étudiants reçus participent ensuite à une session intensive de formation à Genève, s'étendant, elle, sur trois semaines, l'ensemble représentant une formation de 150 heures requises pour l'obtention d'un diplôme de formation continue en droits de l'homme, officiellement reconnu par l'Université de Genève. Ce certificat équivaut à trente crédits européens. La deuxième section consiste en notre Université d'été « traditionnelle » : Si la formation à distance est commune, les étudiants de cette section B reçoivent à Genève un enseignement de deux semaines, davantage axé sur la pratique. Si la section A, de nature plus académique, est bilingue (français/anglais), la section B se déroule en deux groupes parallèles, l'un francophone, l'autre hispanophone. Cette nouvelle structure a été officiellement présentée au Palais de Nations le 12 avril dernier. Ce développement considérable de l'Université d'été nous a obligés à un effort important dans le domaine de la recherche de fonds.

Plusieurs accords de partenariat ont été conclus, notamment avec le gouvernement régional de Galice, qui a financé deux bourses d'étudiants . La collaboration avec la Galice s'étendra désormais à un projet pilote de l'Union européenne sur la coopération et le développement. Dans ce même contexte, un séminaire de deux jours aura lieu en juillet prochain à Genève, en collaboration avec la Commission des Communautés européennes.

L'Université d'été a également collaboré avec la ville de Genève dans le développement du site Internet web, droit de l'homme de la ville. Rappelons que la ville collabore avec l'Université d'été depuis plusieurs années par l'octroi d'une subvention. Par ailleurs, il est prévu de constituer une association avec la ville de Genève, le CICR et d'autres ONGs pour la création d'un vaste site de formation et d'information sur les droits de l'homme.

En décembre 1998 en collaboration avec une école associé à l'OIDEL et l'Université de Girona, un cours de formation en droits de l'homme d'un week-end a été organisé à l'intention d'un groupe d'étudiantes de cette ville. Ces étudiantes ont participé aux travaux du Groupe de travail sur les peuples autochtones des Nations Université d'étés. L'Université a octroyé 2 crédits pour ce cours.

4. Colloque sur la création d'écoles et l'innovation éducative

En mai 1998, un colloque a été organisé pour des Créateurs d'écoles libres du monde entier. Ce colloque a rencontré un franc succès ; les actes ont été envoyés à tous les participants.

Dans son livre blanc sur l'éducation et la formation, intitulé «Enseigner et apprendre – Vers la société cognitive », l'Union européenne incite à davantage de flexibilité dans le domaine des politiques éducatives. Il s'agit, selon cet important texte paru en 1995, d'adapter les systèmes scolaires aux nouveaux défis posés par la société d'information et par les exigences nouvelles du monde du travail. Ce texte lance également un appel à plus de justice en matière d'égalité des chances dans le domaine de l'éducation.

L'objectif du colloque organisé par l'OIDEL était précisément de permettre à de tels initiateurs de se rencontrer et de partager leurs expériences. Comment crée-t-on une école indépendante, quelles sont les difficultés rencontrées sur le plan juridique, économique, comment de telles créations sont reçues par les responsables de l'enseignement officiel, comment assurer la pérennité des centres scolaires, telles sont quelques unes des questions qui furent examinées au cours de ces deux journées, essentiellement pratiques. Le programme a été le suivant :

Première table ronde : les écoles fondées sur un projet pédagogique spécifique

Orateurs:

- Associazione Famiglia Scuola (FAES) Italie
- European Forum for freedom of Education (EFFE) Allemagne
- Baccalauréat international
- Ecole Diwan, France

Deuxième table ronde : Les écoles fondées par des parents, des enseignants ou autres acteurs de l'éducation

Orateurs:

- Civic Educational Society (STO) Pologne
- Lycée privé Sophia, France
- Fomento de centros de Enseñenza, Espagne
- St-Catherine School, Grande-Bretagne
- Warlingham Park School, Grande-Bretagne

Exposé et débat :

Philippe Cochinaux, Professeur à la Faculté de Droit et de Sciences religieuses, université de Louvain et auteur du rapport « vers une société qui apprend » de la Table Ronde des Industriels Européens (ERT)

Au terme de leurs travaux, les participants, originaires de 17 pays des Amériques, d'Australie et d'Europe, ont adopté une déclaration qui affirmait, entre autres :

La diversité des expériences vécues et des méthodes pratiquées par les participants, l'originalité de leurs projets éducatifs, la variété des structures associatives exposées au cours du colloque ont mis en lumière la convergence des actions, l'identité des motivations, la volonté et l'énergie des communautés impliquées dans la création de leurs établissements d'enseignement. ...

Ensemble, les acteurs de la formation des enfants dans ces écoles librement fondées attendent de la puissance publique qu'elle garantisse l'exercice de leurs responsabilités éducatives en toute équité et en toute impartialité.

Ils refusent notamment de payer la liberté d'éducation d'un surcroît de charges financières et de tracasseries vexatoires. Attachés à la vie démocratique dans leur pays, les promoteurs d'une éducation libre et responsable reconnaissent l'impératif de transparence financière des écoles associatives à l'égard des collectivités publiques ; ils se déclarent prêts à rendre compte à tout moment des résultats de leur action devant un corps de censeurs indépendants.

Enfin, les participants ont souhaité que l'OIDEL accentue ses efforts pour les aider à répondre à l'appel de nombreuses familles et d'enseignants qui veulent une école libre de sa création continue, administrée par une communauté éducative autonome, en harmonie avec son environnement et reconnue à la fois, comme un formateur de l'enfant, futur citoyen et comme un service de la société.

5. Participation à des colloques et conférences et publications

L'OIDEL a été associée étroitement à l'initiative « Villes pour les droits de l'homme », une conférence internationale organisée par les villes de Barcelone, Genève, Stockholm et Sarajevo. M. Fernandez a présenté une communication lors du séminaire préliminaire de Genève qui avait comme thème les villes et le développement durable. Il a ensuite assisté comme invité à la conférence finale à Barcelone et a présenté une communication sur l'Université d'été. Ses interventions on eu un écho important dans les médias. Il a été interviewé par la Télévision régionale de la Catalogne et les deux plus importantes chaînes de radio espagnoles. Des nombreux contacts sont noués à cette occasion, notamment avec la Mairie de Barcelone. En juillet 99 il a été invité a donner un cours sur les droits culturels dans la Ville dans l'Université d'été organisé par la Mairie de Barcelone et l'Université de Barcelone.

J.-D. Nordmann a participé en octobre 1998 au congrès de l'Institut Interdisciplinaire d'Ethique et de droits de l'Homme à Fribourg. Ce congrès a traité de la question de l'indivisibilité des droits de l'homme. En octobre également il s'est rendu à Paris pour prononcer une conférence devant le SILE un groupe d'associations de défense de la liberté d'enseignement

Dès le début 1999 et au plan local, J.-D. Nordmann a suscité la création d'un groupe de personnalités du Canton de Vaud, sous le nom de CLE (Comité pour la Liberté d'Enseignement). L'objectif de ce groupe est d'influencer le travail de la nouvelle « Constituante » récemment élue pour rédiger une nouvelle constitution du Canton de Vaud. Les travaux du « CLE » doivent se poursuivre environ trois ans.

A l'occasion des élections au Parlement Européen et sur suggestion du Vice-président M. Guy Guermeur, l'OIDEL a rédigé une lettre à l'intention des députés européens, dans le but de les sensibiliser à la question du droit à l'éducation et la liberté d'enseignement, notamment en regard des affirmations progressistes de la Résolution de 1984 sur la liberté d'enseignement. Cette lettre en anglais, français et espagnol, a été adressée au début du mois de mai aux principaux candidats des pays de l'Union Européenne.

En avril 1999, A.Fernandez a participé à une Table ronde sur le thème : « Droits de l'homme, droits de Dieu et dignité humaine » organisé à l'occasion du 50ème anniversaire des Conventions de Genève.

Nous rappelons que ces Conventions sont à l'origine du droit humanitaire. La table ronde était organisée par le Centre Universitaire Catholique en collaboration avec le Haut Commissaire aux droits de l'homme, le CICR et le Lions Club.

Au début du mois de mai, J.-D.Nordmann s'est rendu à Lyon pour y prononcer la conférence annuelle précédant l'assemblée générale de l'ARLE (Association rhodanienne pour la liberté d'enseignement). Cette conférence qui a eu lieu à la Mairie de la ville de Lyon en présente de l'adjoint au Maire portait sur la notion de liberté comme valeur s'étendant des instruments internationaux jusque dans la salle de classe.

Les numéros 22 à 26 de Education & Liberté ont été diffusés, ainsi que le numéro 3 de notre série « Working Papers » consacrée à la situation du droit à l'éducation (Cf. supra)

Signalons enfin que les Actes du Colloque de Paris (1996) : « Nouvelles formules de financement de l'éducation » sont largement diffusés à nos membres et aux participants au colloque. Ils sont disponibles sur demande à notre secrétariat.